



Consignes de sécurité pour le **risque orage**

En période calme

- Renseignez-vous sur l'organisation municipale déployée pour la gestion d'une situation orageuse (PCS, DICRIM...)
- Si possible, faites installer un parafoudre par un professionnel
- Constituez votre kit de sécurité*

Soyez vigilant

- Suivez les informations sur l'évolution de la situation météo attendue dans les prochaines heures : radios (poste à piles) et autres médias
- Évitez toute activité aquatique ou de plein air notamment en montagne ou en forêt
- Rangez ou attachez tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent ou abimés par la grêle
- Prévoyez un abri pour vous mettre en sécurité à l'arrivée de l'orage

Soyez prudent

- Évitez tout déplacement (à pied, en vélo, en voiture)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ni à la crèche : ils y sont en sécurité
- En prévision de l'orage, préparez votre domicile :
 - installez des protections contre les entrées d'eau (batardeaux ; fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.) ;
 - maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation (portail électrique, volets roulants) ;
 - coupez les alimentations en électricité des éléments non-essentiels (appareils électriques, électroniques, box internet...).
- En prévision de grêle et/ou de vent fort, prévoyez la mise en sécurité de vos véhicules en zone couverte et de vos biens situés en extérieur (mobiliers de jardin...)
- Abritez-vous dans un bâtiment ou dans une voiture fermée et à l'arrêt
- Si vous êtes en voiture, restez à l'intérieur de votre véhicule (vous êtes protégé de la foudre et de la grêle) et garez-vous dès que possible sur une zone non exposée
- Si vous êtes dans l'obligation de circuler, ne vous engagez pas sur les voiries inondées (routes, ponts, gués) et respectez la signalisation en place

- Si vous êtes à l'extérieur, ne vous abritez pas sous des éléments métalliques (parapluie...) ni sous un arbre ou un piton rocheux
- Ne pas rester dans la tente au camping, privilégiez un endroit bétonné ou accroupissez-vous au sol
- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités

Mettez-vous en sécurité

- Conformez-vous aux consignes de sécurité des autorités
- Mettez-vous en sécurité : rejoignez un lieu sécurisé hors d'eau (refuge habitation, centre d'accueil, etc.) muni de votre kit de sécurité* et de vos papiers importants
- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Ne traversez jamais une zone inondée, ne descendez pas dans les sous-sols ou parking souterrain
- Limitez vos appels téléphoniques afin de libérer les lignes pour les secours

Restez en sécurité

- Restez confiné dans le lieu sécurisé (étages, centre d'accueil, etc.)
- Informez-vous de l'évolution de la situation (radio de proximité)

Retour à la normale

- Informez au plus tôt la mairie de votre situation et prenez connaissance des dispositifs d'aide mis à votre disposition
 - Ne consommez pas l'eau du robinet avant avis favorable de la mairie
 - Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages
 - Aérez et désinfectez les pièces. Chauffez votre domicile
 - Sociétaire Matmut : déclarez votre sinistre au plus tôt dans votre espace personnel dédié,
- [en cliquant ici](#)
- Proposez votre aide en mairie pour le rétablissement de la situation sur la commune

*Kit de sécurité = lampe torche, radio à piles, des piles de rechange, médicaments indispensables, 1-2 couvertures, des vêtements, 1-2 bouteilles d'eau